

N° 2022.08.06.123

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de SABOM en date du 17/05/2022 ;

Considérant les travaux de réparation assainissement, rue du Plateau à Carbon-Blanc ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du 20 juin 2022 au 08 juillet 2022, la SABOM et ses sous-traitants sont autorisés à faire des travaux de réparation assainissement, rue du Plateau à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores ;

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux et le dépassement sera interdit. La vitesse sera limitée à 30km/h ;

ARTICLE 4 : Un cheminement piéton devra être mis en place ;

ARTICLE 5 : Les travaux de réfections de chaussées seront réalisés par la SABOM et ses sous-traitant ;

ARTICLE 6 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de la SABOM et ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 7 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de la SABOM et ses sous-traitants, en cas de dégradation ;

ARTICLE 8 :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- SABOM et ses sous-traitants

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 08 juin 2022

Pour le Maire,

Par délégation,

Le Maire-adjoint

Jean-Luc LANCELEVEE

